



Au Conseil Communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis municipal n° 2017-01

Relatif à

La sortie de l'association « Lausanne-région »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Pierre Guignard, Jean-François Métraux et Michaël Warpelin s'est réunie les 28 février, 1^{er} mars et 7 mars 2017 afin de statuer sur l'objet cité en titre. Elle s'est entretenue lors de la première rencontre avec le Syndic, Monsieur Laurent Imoberdorf, dans le but qu'il présente la position de la Municipalité. Le 7 mars, notre Commission rencontrait le Président de Lausanne Région, Monsieur Gustave Muheim, en présence du Syndic.

A noter que le préavis, bien que daté du 13 février 2017, n'est parvenu que le 23 février, en pleine période de Relâches, aux membres de la Commission ad hoc. En sachant que le rapport de ladite Commission doit être déposé le 13 mars à 12h, cela ne laissait que peu de temps pour traiter un sujet aussi important. La Commission a néanmoins tout mis en œuvre pour traiter ce préavis avec tout le sérieux nécessaire.

Historique :

Bottens a rejoint la Communauté de la Région Lausannoise (COREL) en 1990, qui, en 2002, change de nom pour devenir Lausanne Région et regroupe actuellement 27 communes. En 1989 notre commune entre dans l'Association de développement de la Région du Gros-de-Vaud, qui compte à ce jour 37 communes. Depuis, Bottens fait partie de ces deux organisations comme quatre autres communes du Gros-de-Vaud, à savoir Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville. Pour l'anecdote, Bottens est limitrophe aux deux chefs-lieux que sont Echallens et Lausanne.

Arguments de la Municipalité et avis de la Commission :

Monsieur Laurent Imoberdorf a présenté les raisons qui poussent la Municipalité à présenter ce préavis devant le Conseil.

• **Doublon :**

La première volonté de notre exécutif est de supprimer les doublons qui existent à travers ces deux organisations. Cette problématique est bien réelle, les deux associations ayant certes les mêmes buts.

De l'avis de la Commission, les activités sont en réalité différentes, avec des moyens différents et finalement pour des bassins de population bien différents (280'000 habitants pour Lausanne Région, soit 37% de la population cantonale – 45'000 habitants pour le Gros-de-Vaud).

• **Finance :**

L'aspect financier est également avancé dans le préavis. Le coût annuel étant de CHF 9'600.- pour Lausanne Région, contre CHF 6'200.- pour l'Association du Gros-de-Vaud. S'il est indéniable que l'argent public doit être utilisé à bon escient, cette charge ne représente que 0.2% de notre budget de fonctionnement. Quant à l'augmentation des cotisations pour 2017 évoquée dans le préavis, la Commission s'est renseignée. Elle se monte à CHF 0.21/habitant, soit de CHF 260.- pour cette année.

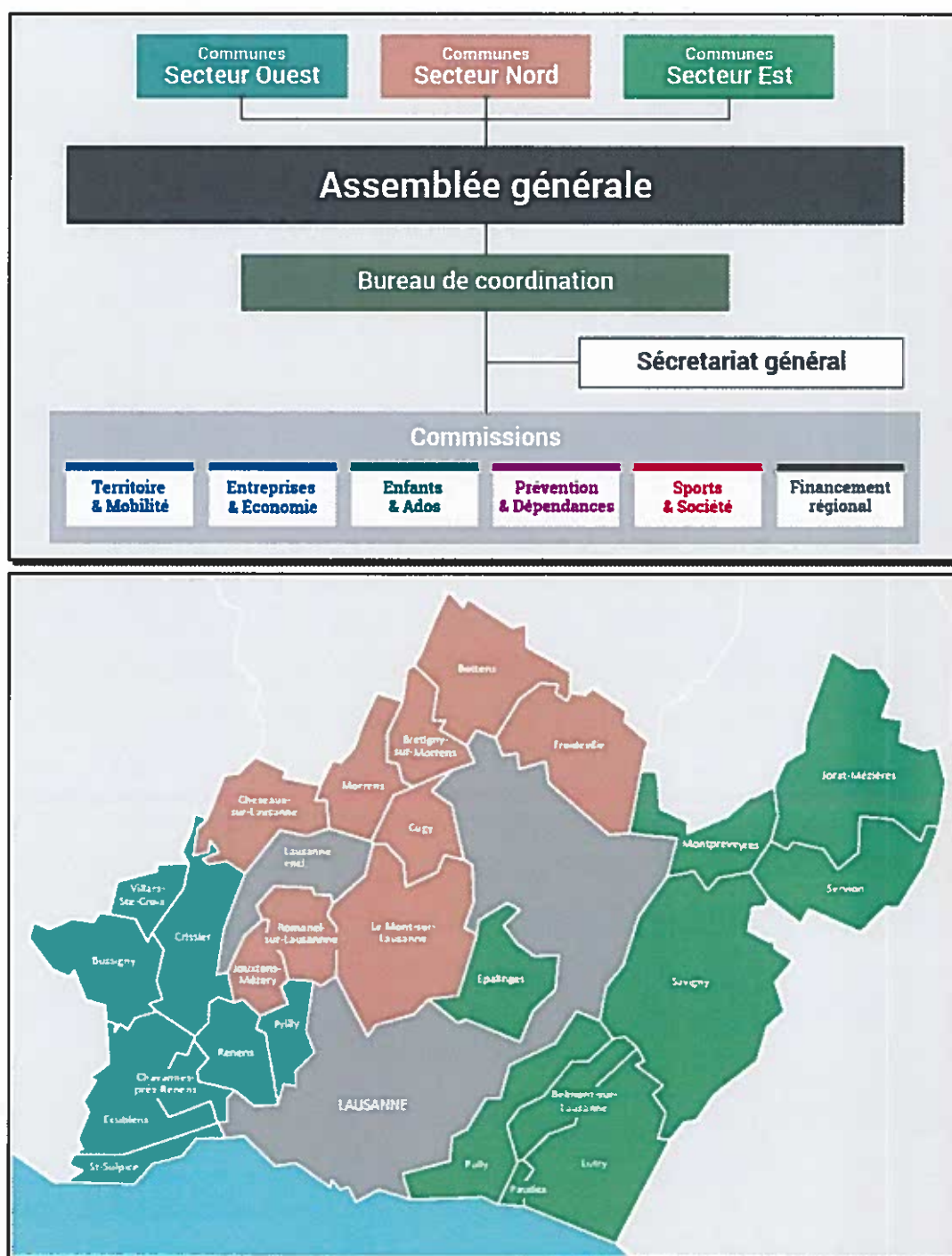
- **Temps :**

Le « gaspillage de temps » est un élément évoqué dans le préavis. Contrairement à ce qui est écrit dans le préavis, les diverses séances ne sont pas obligatoires. Néanmoins, la présence d'un représentant de nos autorités aux deux Assemblées Générales, ainsi qu'aux deux à quatre séances de secteur est importante, afin de se tenir suffisamment informé des projets de Lausanne Région, voire de pouvoir donner la position de notre commune.

Organisation de Lausanne Région :

Lausanne Région intervient sur demande des communes membres sur des thèmes dépassant les limites communales, comme l'environnement, la mobilité, l'économie, la formation, le sport, la petite enfance ou encore la prévention des dépendances. Ces différents thèmes, et le développement à prévoir, sont abordés dans les commissions où des représentants des trois secteurs y ont place. Bottens, qui fait partie du secteur Nord, ne fait actuellement plus partie de commissions.

A noter que les communes ont, lors des votes, toutes le même poids dans cette structure (pas de système proportionnel au nombre d'habitants). Si Bottens devait quitter Lausanne Région, les petites communes perdraient de l'importance avec notre départ.



Intérêt à demeurer dans Lausanne Région :

Rester dans Lausanne Région, c'est notamment en termes de :

- **Mobilité :**
 - se laisser la possibilité de réfléchir, voire d'améliorer nos transports actuels (TL) et futurs. Et des améliorations sont encore nécessaires. Par exemple, la nouvelle ligne TL Cugy-Renens, via Cheseaux, qui est imminente, est le résultat des réflexions et démarches de Lausanne Région,
 - penser de manière commune aux défis de la mobilité (fluidité du trafic, P+R, etc.).
- **Sports :**
 - se doter d'infrastructures modernes dont peut profiter toute une région (patinoire / piscine de Malley).

De plus, ne pas quitter Lausanne Région permet à Bottens de continuer à participer au développement en plein essor d'une région importante de la Suisse, dont nous pouvons être fiers. Le slogan de Lausanne Région « Agir ensemble dans l'intérêt régional » en illustre parfaitement l'enjeu.

Le riche éventail de prestations peut être offert grâce aux moyens importants dont dispose l'Association (budget de 2.71 millions en 2016) et mis en place par un travail de lobbying fort que peut fournir une telle structure dans l'intérêt des communes membres. L'arrivée des TL à Bottens en est la parfaite illustration. Ces moyens financiers et ce bras de levier politique font malheureusement défaut dans une association aux structures plus petites comme l'Association de développement de la Région du Gros-de-Vaud.

Autres remarques liées aux préavis et aux discussions :

Le Président de Lausanne Région n'a été informé de la volonté de la Municipalité de quitter l'organisation que lors des discussions avec la présente Commission. Il nous a également annoncé que la commune de Cugy, qui fait aussi partie des deux associations avait, après réflexion, renoncé à quitter Lausanne Région. Actuellement, aucune autre commune n'a demandé de sortir de Lausanne Région.

Conclusion :

En cas de sortie de Lausanne Région, le quotidien des citoyens de Bottens ne va certes pas changer à courte échéance. Toutefois, nous relevons que l'investissement tant financier (0.2% du budget de fonctionnement) qu'en charge de travail (4 à 6 séances par année) est faible.

Il ressort également de nos réflexions qu'une réelle plus-value est apportée par Lausanne Région en termes de mobilité et d'infrastructures, l'arrivée des TL à Bottens en est la parfaite illustration.

La Commission ad hoc pense que Bottens doit pouvoir prendre part aux réflexions liées aux projets régionaux actuels et de demain. Il n'est dès lors pas souhaitable de sortir de cette structure dont notre commune est membre depuis sa création et dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc, à l'unanimité, propose au Conseil communal de refuser le préavis municipal n° 2017-01 et ainsi permettre à notre commune de continuer à faire partie de Lausanne Région.

Pour la Commission ad hoc :

Pierre Guignard, rapporteur :



Jean-François Métraux, membre :



Michaël Warpelin, membre :

